



NON à la surveillance globale

NON aux JO* !

(* Le rond rouge est le symbole choisi par NO JO)

Les JO, une institution obsolète et marchandisée à outrance

Les Jeux Olympiques relèvent d'un capitalisme de la performance qui masque les effets d'une concurrence de tou-te-s contre tou-te-s. Les valeurs attribuées au sport par ses promoteur-rices se sont noyées dans le gigantisme et le « *star system* » marchand. Et la démesure des jeux percute de plein fouet les nécessités de sobriété face au dérèglement climatique et de respect dans la prise en compte des différences.

Ces activités sportives mondialisées entraînent beaucoup de corruption et de chasse aux pauvres (expulsions forcées de ceux en habitat précaire, éloignement des personnes à la rue, 45 000 bénévoles des JO qui sont du salariat déguisé...), de bétonisation et - pour le déplacement des 15 millions de spectateur-riche-s attendu-e-s - une empreinte écologique monstrueuse. Elles servent de « *greenwashing* » à des multinationales peu scrupuleuses (Coca-Cola et d'autres). Leur coût énorme est supporté principalement par les États et les collectivités locales, donc par nos impôts.

Les JO 2024 vont nous laisser la surveillance de masse en héritage

- **Le criblage**, soit la vérification systématique dans des fichiers nationaux (tel le TAJ) ou internationaux des traces laissées par les sportif-ive-s, leur staff, les journalistes, les personnels ou les spectateur-riche-s, voire par ceux qui pénétreront dans une zone réservée aux compétitions ou aux festivités qui y sont liées. Le moindre signalement négatif pourrait faire perdre une accréditation. L'usage du QR code, souvenir du « passe » de la période covid, facilitera ce pistage permanent.

- **Le renforcement du plan Vigipirate**, maintenu depuis 2015, montre la tentation d'une militarisation de l'espace public, appelée donc à perdurer.

- Pour la première fois en Europe, jusqu'en mars 2025 (alors que les jeux prendront fin le 8 septembre 2024), l'État français impose une « **vidéosurveillance algorithmique** » (**VSA**) soit la collecte d'images analysées par IA, par le biais des caméras partout sur le territoire comme par celles fixées sur des drones. La distinction avec la reconnaissance faciale est très relative quand on la met en lien avec le criblage (qui prévoit la consultation du fichier TAJ, lequel stockait les photos de 8 millions de français-e-s en 2018) et Disclose a révélé que la police nationale utilise illégalement la reconnaissance faciale depuis 2015...

Et le pouvoir en rajoute une couche avec une loi « sûreté dans les transports » qui permet encore plus d'analyse des images vidéo et étend l'expérimentation jusqu'en 2027 !

Dans la région Auvergne-Rhône-Alpes, Wauquiez veut aller plus loin

Laurent Wauquiez avait déjà passé une convention avec la SNCF et le préfet de région en juin 2023 pour équiper 129 gares (sur les quelques 350 que compte la région) et tous les TER d'Auvergne-Rhône-Alpes en caméras. Il y a ajouté 750 cars scolaires et inter-urbains puis, par un vote au conseil régional le 21 mars 2024, il incorpore à ce dispositif 285 lycées.

Il profite de la loi JO 2024 pour connecter le tout à des outils d'analyse par IA (VSA). Mais il veut aussi utiliser, à titre expérimental pour deux ans (jusqu'en mars 2026) des « *logiciels de reconnaissance faciale* » aux abords des lycées pour pouvoir identifier des personnes « *suivies pour radicalisation terroriste* », mesure illégale dans le cadre actuel.

Face aux dangers de cette surveillance de masse en France et, particulièrement, en AURA, et contre ces JO organisés au profit de quelques-un-e-s, nous appelons à résister !

Nous invitons ceux qui sont intéressé-e-s à participer à un

débat le samedi 15 juin 2024 à 19 heures

à l'Amicale Laïque du Crêt de Roch, 16 rue Royet à Saint-Etienne.

Collectifs et organisations signataires : Halte au contrôle numérique, La Cimade, Secours catholique, Pas sans nous, Comité des Travailleurs Privés d'Emplois et Précaires (CTPEP-CGT), Confédération Nationale du Travail (CNT), La France Insoumise (LFI)

